

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de la commune de Grangettes

Assemblée du 21 septembre 2020

Président :	Menétrey Christophe, Syndic
Secrétaire :	Jocelyne Morard
Présents :	29 personnes
Votants :	25 personnes
Scrutateurs :	MM. Willy Gobet et Guillaume Lauper

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.30 heures en saluant tous les citoyens présents. Il excuse M. Bernard Monney, M. Joseph Python et Mme Linda Raboud.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le Syndic informe que l'assemblée sera enregistrée ceci afin de faciliter la rédaction du PV.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée.

Aucune remarque n'est faite au sujet de la convocation. Le Syndic rappelle le tractanda de l'assemblée.

1. Approbation du PV de l'assemblée du 16 décembre 2019, (publié sur le site internet de la commune et disponible au secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Comptes 2019
 - 2.1 Comptes de fonctionnement et investissements
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. Modification des coefficients de l'impôt
 - 3.1 Sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77% à 85% de l'impôt cantonal de base, approbation
 - 3.2 Sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77% à 85% de l'impôt cantonal de base, approbation
4. Election d'un membre à la commission financière
5. Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 16 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal a été publié sur le site internet de la Commune. Ce dernier était également disponible pour consultation au secrétariat communal. Le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée. Il est accepté à l'unanimité.

➤ **RESULTAT DU VOTE :** LE PROCES-VERBAL EST ACCEPTE A L'UNANIMITE, SOIT PAR 25 VOIX

2. COMPTES 2019

2.1.1 Comptes de fonctionnement et investissement

Le Syndic donne lecture des comptes de fonctionnement et d'investissements 2019

Comptes de fonctionnement :

Charges :	Fr.	655'496.61
Produits :	Fr.	633'690.54
Excédent de charges :	Fr.	21'806.07

Comptes d'investissements :

Transports et communications :	Fr.	98'126.35
--------------------------------	-----	-----------

M. Pierre-Benoît Auderset fait la remarque qu'il y a une grosse différence entre le budget 2019 et les comptes 2019 sur le poste des ordures ménagères (~Fr. 10'000.- de charges en plus). Le Syndic lui répond que ceci est dû à une surcharge de déchets encombrants, benne à gazon, branchages et papiers. A noté que pour les déchets papiers, qu'en juillet 2019 on nous donnait Fr. 30.-/to. Or, à ce jour, nous payons 35.-/to.

M. Joël Castella demande si nous ne devrions pas nous autofinancer avec ces déchets. Le Syndic lui répond que l'autofinancement doit se faire à hauteur de 70%. Actuellement, notre commune s'autofinance à hauteur de 72%. Pour ce qui est de l'eau et de l'épuration, il s'agit là d'un autofinancement à 100%.

Philippe Roch mentionne également qu'à l'heure actuelle, il y quasiment le double de bennes qu'auparavant. Il faut également prendre en compte les frais de transports relatifs à l'évacuation de ces bennes.

Aucune autre question n'est formulée.

2.2 Rapport de la commission financière

Mme Christiane Bovet nous donne lecture du rapport de la commission financière.

En date du 6 juillet 2020, la commission financière a procédé à la vérification des comptes annuels 2019 en présence de M. Christophe Menétrey, Syndic et de Mme Anne-Marie Castella, caissière.

Le contrôle des pièces comptables a été fait par sondage. Tous les documents ont été fournis. Les explications demandées ont donné satisfaction.

La commission financière déclare que la comptabilité est exacte et tenue avec précision. Les comptes se soldent par un déficit de Fr. 21'806.07.

Mme Bovet remercie Anne-Marie Castella pour son excellent travail et pour les nombreuses années passées au service de la commune. La commission financière souhaite la bienvenue à Jocelyne Morard ainsi qu'une bonne collaboration pour l'avenir au sein de notre commune.

Pour terminer, elle recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2019 qui lui sont soumis.

2.3 Approbation des comptes 2019

Le Syndic remercie la commission financière. Il procède alors au vote.

- **RESULTAT DU VOTE :** L'ASSEMBLEE ACCEPTE LES COMPTES 2019 A L'UNANIMITE, SOIT PAR 25 VOIX.

Le Syndic en donne décharge à la caissière. Il remercie Mme Anne-Marie Castella pour son travail.

3. MODIFICATION DES COEFFICIENTS DE L'IMPOTS

3.1 Sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77% à 85% de l'impôt cantonal de base, approbation

Le Syndic explique la situation.

Comme annoncé lors de la dernière assemblée communale, le Conseil communal attendait le bouclage des comptes et son résultat pour prendre une décision quant à une éventuelle hausse d'impôt.

Nous constatons que les encaissements d'impôts sont encore à la baisse et ce depuis 3 ans maintenant. Les années à venir s'annoncent moroses. Après avoir établi une projection à 5 ans, il en découle un déficit annuel qui ne cessera d'augmenter. Les charges principales supplémentaires, qui seront surtout le CO et la piscine, avec des frais fixes et des charges d'exploitation qui représentent une somme d'environ Fr. 40'000.-, devront être assumées d'ici à 3 ans. Pour ce qui est de la partie sociale, avec la construction du Home de Siviriez et l'agrandissement du site de Billens, cela représente une charge supplémentaire d'environ Fr. 30'000.- d'ici à 4ans. De plus, selon le service des communes, les encaissements d'impôts ne devraient pas augmenter sur les années à venir. Une diminution est plutôt à envisager.

Après discussions avec la fiduciaire et la commission financière, le Conseil communal n'a plus le choix du relèvement du coefficient d'impôt ceci afin de contrer ce manque à gagner. Cela nous permettra de pouvoir établir des budgets équilibrés, comme le veut le nouveau règlement des finances.

M. Willy Gobet prend la parole et explique qu'en l'état, nous n'avons pas vraiment le choix d'accepter cette hausse du coefficient d'impôt afin d'éviter que la situation ne s'aggrave. Si l'on souhaite que le conseil communal puisse travailler correctement dans son budget de fonctionnement et avoir les moyens de supporter des charges qui sont toujours plus importantes, la commission financière recommande d'approuver cette hausse. Il mentionne également que si l'on regarde les statistiques de la Glâne, nous avons été privilégiés avec un taux relativement bas jusqu'à ce jour.

Le Syndic mentionne également que cette hausse sera effective au 01.01.2021

M. Pierre-Benoît Auderset demande si cette augmentation d'impôt est anticipée sur plusieurs années ? Y aura-t-il une nouvelle hausse d'ici à 5 ans ?

Le Syndic explique que nous avons fait une projection à 5 ans. D'ici là, nous referons le point de la situation pour voir si cette augmentation est suffisante. N'ayant plus de question à ce sujet, le Syndic passe au vote.

- **RESULTAT DU VOTE :** L'OBJET 3.1 EST ACCEPTE A LA MAJORITE AVEC 1 ABSTENTION.
(24 OUI, 0 CONTRE-EPREUVE, 1 ABSTENTION)

3.2 **Sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77% à 85% de l'impôt cantonal de base, approbation**

M. Le Syndic passe également au vote du rehaussement du coefficient d'impôt sur le capital des personnes morales de 77% à 85% de l'impôt cantonal de base.

- **RESULTAT DU VOTE :** L'OBJET EST ACCEPTE A LA MAJORITE AVEC 1 ABSTENTION.
(24 OUI, 0 CONTRE-EPREUVE, 1 ABSTENTION)

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCIERE

M. Le Syndic informe l'assemblée qu'il a reçu la candidature de Mme Marie-Eve Kappler. Il demande s'il y a d'autres intéressés dans la salle. Ceci n'étant pas le cas, il demande à Mme Kappler de bien vouloir se présenter en quelques mots.

Mme Marie-Eve Kappler habite à la cure. Ayant un passé professionnel d'analyste financière, elle souhaite mettre à profit ces connaissances pour notre commune.

Comme il n'y a pas d'autre candidature, le Syndic procède alors au vote.

- **RESULTAT DU VOTE :** L'ASSEMBLEE ACCEPTE A L'UNANIMITE L'ELECTION DE MME KAPPLER A LA COMMISSION FINANCIERE.

5. INFORMATIONS + DIVERS

- MCH2

M. Le Syndic informe que le Conseil communal a décidé de repousser sa mise en place à l'automne 2021. Toutes les structures ne sont pas encore totalement en place. Le budget 2021 sera établi selon le système actuel.

- Projet de trottoir – Route de Massonnens + Réfection de la route du Chemin des Planches

M. Le Syndic donne la parole à M. Marc Raboud, Conseiller communal en charge.

M. Marc Raboud explique que les démarches pour la mise en place du trottoir / sentier, depuis l'école jusque chez M. et Mme Castella sont en cours. Le gros du travail se situe principalement sur la propriété de M. Thorimbert. Le mur va être coupé pour pouvoir y faire passer le trottoir. En échange, des places de parc vont être créées sur la propriété de M. Thorimbert. Ces démarches prennent du temps pour la mise à l'enquête. Pour ce qui est du reste du tracé, notamment le long de la forêt, il n'y a aucun problème, cette dernière n'étant pas touchée. La Commune espère pouvoir débiter les travaux d'ici au printemps prochain.

M. Marc Raboud informe également que la réfection du Chemin des Planches se fera cet automne (depuis le Moulin jusqu'au jeu de quilles). Les travaux sont prévus dans le courant du mois d'octobre. Les riverains concernés seront informés des dates exactes des travaux.

Mme Véronique Lauper demande si, en raison du trottoir, la route va être rétrécie. M. Marc Raboud lui répond par la négative.

M. Le Syndic demande s'il y a d'autres questions sur ces 2 ouvrages. La parole n'étant plus demandée, il passe la parole à Cédric Humair pour les écoles.

- Ecoles – fonctionnement

M. Cédric Humair explique que pour donner suite au courrier de la DICS reçu au mois de décembre 2019 (cf. PV du 16.12.19, Pt. 4), le cercle scolaire a fait recours contre la décision de dérogation limitée dans le temps jusqu'en 2024. La DICS est revenue sur sa décision du 3 décembre et la remplace par une nouvelle dérogation, cette fois-ci, sans limitation de temps. Néanmoins, la DICS nous encourage vivement à investir, le plus rapidement possible, dans un bâtiment scolaire commun ceci pour le confort des enfants et pour un enseignement pédagogique optimal.

M. Le Syndic demande s'il y a des questions à ce sujet.

Mme Marylise Bramaz félicite le Conseil communal pour le bon aboutissement de cette démarche auprès de la DICS. Cédric Humair mentionne qu'il s'agit d'un travail commun, avec les communes du Châtelard et de Massonnens. Les 3 parties sont très satisfaites de ce dénouement.

M. Le Syndic passe la parole à M. Philippe Roch, responsable des bâtiments.

- Projet d'école pour les 3 communes – Etude de faisabilité

M. Philippe Roch explique qu'à la suite de l'approbation du budget pour l'étude de faisabilité d'un futur complexe scolaire, des démarches ont été entreprises.

A ce jour, la commission pour la future école a demandé 4 offres à divers bureaux d'architecture. Seules 3 offres nous sont parvenues, un des bureaux ayant décliné notre demande. Après analyse des offres, le mandat d'étude de faisabilité a été adjugé au bureau Page Architectes à Fribourg.

La base de l'offre s'établit sur la construction totale de l'école, sur le site de l'actuel de Massonnens. L'école se composerait comme suit :

- 9 salles de classe (2EE + 7 classes primaires)
- Coin cuisine
- Salle de bricolage (qui pourrait faire office de salle supplémentaire)
- 2 salles d'appui
- Local accueil extra-scolaire
- Salle des maîtres + bureau responsable d'établissement
- Sanitaires
- Halle de gym standard
- Abri PC – 200 places (obligatoire, subventionné)
- Locaux pour l'administration communale (à charge 100% de la Commune de Massonnens)

Pour la totalité de cette construction, le montant est estimé à Fr. 11'500'000.—.

Le groupe de travail a eu une séance avec M. Ducrot, responsable à la DICS, afin d'avoir une estimation des subventions que l'on pourrait toucher. D'après ce dernier, une part d'environ 1 million serait couverte par ces subventions.

En déduisant également la subvention de l'abri PC et la part de la Commune de Massonnens pour l'administration communale, le coût global reviendrait à 9'300'000.—. Le groupe de travail est conscient que ce projet est globalement trop cher, ils vont encore travailler, avec le bureau d'architecture, afin de trouver des solutions pour que ce projet soit accessible financièrement pour les 3 communes.

Mme Véronique Lauper demande ce que vont devenir les classes actuelles (Grangettes et Le Châtelard).

M. Philippe Roch lui répond qu'il n'y aurait plus de salles d'école dans ces villages. Le but étant de regrouper toutes les classes à Massonnens. Cela engendra également beaucoup moins de frais de transports (cours de gym à Sorens, Orsonnens, Autigny). Ce sont des coûts forts importants. Ils seront pris en compte dans notre budget.

Mme Marie-Eve Kappler demande si un appel d'offre pour la réalisation de l'école est en cours.

M. Philippe Roch lui répond qu'à ce jour, il y a uniquement une étude de faisabilité en cours. Nous devons d'ores et déjà savoir si nous sommes capables d'assumer financièrement ce projet. Pour cette étude de faisabilité, à ce stade, cela nous a coûté environ Fr. 16'000.- (budget de Fr. 50'000.-).

M. Pierre-Benoît Auderset demande quel est le montant estimé par le groupe de travail pour ce projet.

M. Philippe Roch lui répond que cela a été estimé à Fr. ~7-8 millions (sur la base d'autres projets réalisés dans le canton). Dans l'étude de faisabilité qui a été réalisée, une réserve de Fr. 1 million est déjà comptée. Il faut toujours la prendre en compte afin de pallier les éventuelles mauvaises surprises. Le groupe de travail a aussi pensé à faire une salle de sport non normée, un calcul doit encore être fait pour voir l'économie. En ayant une salle « non-normée », cela engendre la suppression d'une partie de la subvention. Aussi, les clubs de sport ne pourraient pas en bénéficier. Il a également été envisagé de faire une salle de rythmique en lieu et place de la salle de sport mais cette option a été déconseillée ; cela ne rentre pas dans les attentes/objectifs pour l'éducation sportive. De plus, nous serions contraints à reprendre des transports pour amener les enfants sur d'autres sites pour l'éducation physique.

M. Philippe Roch fait remarquer que le coût actuel estimé pour ce complexe est élevé. Nous devons trouver des solutions pour réduire cette enveloppe financière tout en gardant à l'esprit qu'il faut faire un bâtiment fonctionnel et qu'il ne faut pas négliger la qualité.

M. Stéphane Balocchi dit qu'il a entendu, sur d'autres projets d'école, qu'il faudrait budgétiser environ Fr. 1'000'000.- par classe.

M. Philippe Roch lui répond qu'après avoir visité différents sites, les prix peuvent varier du simple au double. Tout dépend des finitions voulues. Le bureau Page Architectes a estimé le prix d'une salle de classe à Fr. 750'000.—. Ce prix est bien compté mais pas sous-estimé non plus.

M. Stéphane Balocchi demande ce qu'il en est des prévisions démographiques pour les enfants ?

M. Cédric Humair lui répond que la situation démographique fait que nous sommes encore en augmentation actuellement. Cette situation va stagner sur les prochaines années mais elle ne va pas aller à la baisse. A ce jour, il y a déjà 53 enfants sur la Commune de Grangettes uniquement. A prendre en compte également que des projets de constructions sont en cours sur la Commune de Massonnens (immeubles et quartiers de villas).

Mme Mariette Monney demande où la nouvelle école serait construite.

Philippe Roch lui répond qu'elle se ferait sur le site actuel. L'ancienne serait démolie. L'architecte ne voit aucun inconvénient d'un point de vue place.

Mme Christiane Raboud demande où iront les enfants de Massonnens durant la construction.

M. Philippe Roch l'informe que des solutions devront être trouvées. Le groupe de travail a déjà pensé à la Salle Paroissiale du Châtelard. Il faut trouver des solutions à prix raisonnable également.

M. Joël Castella demande si, avec l'augmentation d'impôt votée précédemment, si nous avons déjà une prévision future de la capacité d'investissement.

M. Le Syndic lui répond que pour notre commune, elle sera d'environ Fr. 1'400'000.—.

M. Nicolas Mouron demande comment est calculé la clé de répartition entre les différentes communes.

M. Cédric Humair lui répond que pour les écoles, elle est calculée d'après le nombre d'enfants. A ce jour, le but actuel et de savoir, pour chacune des communes, quelle est la capacité financière totale. Cela nous déterminera sur la faisabilité d'un tel projet.

M. Nicolas Mouron fait la remarque que l'école actuelle devra être, dans le cas où le projet serait « abandonné », rénovée. Cela impliquera également une grosse somme d'argent à investir. Il pense que nous avons tout à gagner de faire un projet commun accessibles aux 3 communes.

M. Nicolas Mouron demande si le prix de la démolition de l'école de Massonnens est compris dans cette offre.

M. Philippe Roch lui répond par l'affirmative.

Mme Edith Balocchi demande pourquoi avoir prévu cette construction à Massonnens.

M. Philippe Roch explique que Massonnens est d'ores et déjà la plus grande des 3 communes. Le terrain s'y prête bien également. Pour les transports, Massonnens étant en bout de ligne, c'est donc plus simple. A Grangettes, nous n'avons pas de terrain adéquat. Pour Le Châtelard, il y aurait éventuellement eu des terrains privés. Dans le groupe de travail, tout le monde est favorable pour que cette construction se fasse à Massonnens.

Mme Marie-Eve Kappler demande s'il est prévu une salle pour l'accueil extra-scolaire.

M. Philippe Roch lui répond qu'en effet, une salle AES est prévue.

M. Stéphane Balocchi, est dubitatif quant à la réalisation du projet global sur le site de l'école actuelle d'un point de vue surface.

M. Philippe Roch lui répond que c'est tout à fait réalisable selon le bureau d'architectes. En cas de nécessité d'agrandissement de l'école par le futur, il est bien clair que cela ne sera pas possible sur le site de Massonnens. Néanmoins, avec le projet prévu, la capacité est amplement suffisante.

- Divers

M. Albert Uldry souhaite qu'un panneau ou qu'une affiche soit posée sur les bennes à gazon et branchages afin que seuls les habitants de la Commune de Grangettes y déposent leurs déchets.

M. Le Syndic prend note de la remarque, le Conseil communal en débattrà lors d'une prochaine séance.

M. Albert Uldry fait également part de son mécontentement quant aux nombreux dépôts de bois sur toute la longueur du Chemin du Fey. Il devient impossible de se croiser avec 2 véhicules et la visibilité est fortement réduite. Il demande si une autorisation a été donnée pour ces dépôts (remorques de bois / tas de bois).

M. Le Syndic indique que le Conseil en a déjà parlé à de nombreuses reprises. Il faut savoir, qu'il y a quelques années, une autorisation avait été donnée par la Commune pour l'entreposage de bois, de manière orale, pour autant que les personnes qui bénéficient de cette autorisation achètent le bois à la Commune.

A ce jour, le bois est acheté à la Corporation et non plus à la Commune.

M. Albert Uldry fait remarquer qu'il a une forêt privée à côté d'une forêt de l'Etat. Malgré une place disponible pour y déposer des billons, il ne lui est en aucun cas autorisé à en déposer, ne serait-ce que sur 50m. Il demande que la Commune intervienne auprès des personnes concernées.

M. Le Syndic prend note de la remarque et va faire le nécessaire pour que ce chemin soit libéré.

M. Pierre-Benoît Auderset se sent concerné par la remarque. Il demande juste de faire une différence entre l'industrie du bois et l'usage privé d'un habitant de Grangettes qui l'utilise pour se chauffer. Il y a une question de proportionnalité. Il s'agit là d'un privilège dont nous pouvons bénéficier en habitant la campagne.

M. Albert Uldry propose dès lors qu'un endroit soit mis à disposition avec des limites bien définies.

Mme Marie-Eve Kappler demande pourquoi 2 arbres ont été coupés devant la passerelle. M. Michel Roch les a marqués car ils étaient malades. Ces arbres étaient sur la propriété de M. Joël Castella. Ce dernier explique également qu'en cas de cassure, ils auraient causé des dégâts sur la passerelle.

Mme Marie-Eve Kappler demande d'où vient notre eau potable. À la suite de la découverte de la présence de métabolites du chlorothalonil, elle souhaite savoir si nous sommes concernés et si nous devons nous en inquiéter.

M. Le Syndic lui confirme que l'eau communale est ultra conforme selon les derniers tests effectués. Pour les propriétaires de sources privées, ils sont responsables de faire leurs propres analyses.

Mme Edith Balocchi demande s'il serait possible d'adapter une petite balançoire pour les bébés à la place de jeux communale. Aussi, elle souhaiterait qu'un paravent pour se protéger de la chaleur soit mis en place. Le parasol actuel convient pour le moment. Il a d'ailleurs été réparé dernièrement mais il ne va pas durer indéfiniment.

M. Le Syndic en prend bonne note et traitera ce sujet lors d'une prochaine séance de Conseil.

Mme Edith Balocchi demande des nouvelles de l'éventuelle piste de pétanque au jeu de quilles. Une table devait également y être installée.

M. le Syndic indique que la table est prête. Elle sera mise en place prochainement. Pour la piste de pétanque, le Conseil communal prendra contact avec M. Jacques Python pour définir les modalités.

M. Stéphane Balocchi, s'inquiète de voir des personnes inconnues lors du ramassage des déchets encombrants. Il demande si l'on ne devrait pas mettre une personne pour la surveillance.

M. Philippe Roch, entend bien son inquiétude. En principe, il surveille comme il le peut mais ne garantit pas d'être là tout le jour. D'avoir une personne à la surveillance engendre également des coûts supplémentaires. Le Conseil communal est conscient de la masse importante de déchets encombrants.

M. Willy Gobet rajoute que sur des grandes communes telles que Vuisternens-devant-Romont et Siviriez, elles fonctionnent avec la taxe au poids. Les déchets encombrants (canapés ou autres) sont dès lors taxés au même titre. D'après ces communes, elles ont diminué de moitié leurs frais de bennes. M. Gobet mentionne également que les déchets relatifs aux travaux de rénovation, transformations de bâtiment n'ont rien à faire dans ces bennes.

M. Philippe Roch indique que le Conseil communal se penchera sur le problème pour trouver des solutions qui soient accessibles. Les informations communales sont pourtant claires (dépôts autorisés, non-autorisés, taxes...).

M. Stéphane Balocchi demande s'il serait envisageable de mettre des bennes à disposition annuellement à la déchetterie.

M. Philippe Roch lui répond que nous ne disposons pas d'une infrastructure suffisante.

M. Mouron demande quel est le coût moyen de l'évacuation d'une benne.

M. Philippe Roch et Willy Gobet lui répondent qu'il s'agit d'un prix à la tonne et qu'il faut encore rajouter les frais de transports, soit environ Fr. 1'800 à 2'000.- /benne.

M. Willy Gobet fait la remarque qu'en mettant à disposition une benne à l'année, il n'y aura pas pour autant moins de déchets.

M. Philippe Roch mentionne qu'au Châtelard, une surveillance a été mise en place pour le ramassage des déchets encombrants. Les habitants déposent de plus en plus de « big bag », qui eux aussi, prennent une place considérable dans les bennes. Des réflexions sont faites à ce sujets.

M. Balocchi fait remarquer que si nous voulons parler d'économie, nous devrions faire attention à pleins de petites choses. Il demande par ailleurs s'il serait possible d'éteindre les lampadaires à une certaine heure de la nuit.

M. Le Syndic lui répond que nous ne pouvons pas tout éteindre. Il est obligatoire que les croisées, passage piétons, arrêts de bus soit éclairés H-24. En cas d'accident à ces endroits précités, sans lampadaire allumé, la Commune est alors tenue comme responsable. Pour séparer cet éclairage, les frais sont considérables. Des offres ont été demandées, le coût était d'environ Fr. 60'000. — . A l'avenir, lors des futurs changements de luminaires, un éclairage LED sera posé au fur et à mesure que cela est nécessaire. Il faudra également envisager un éclairage solaire aux endroits qui le nécessiteront.

Mme Mariette Monney fait la remarque que nous sommes tout de même en contradiction, ces lampadaires ayant tellement été demandés.

M. Bernard Vionnet remarque qu'il a des panneaux demandant aux détenteurs de chiens de ramasser les excréments mais qu'à ce jour, il n'y a pas de poubelle prévues à cet effet sur le territoire de la Commune. Il demande s'il est possible d'en mettre quelques-unes dans le village.

M. Willy Gobet prend la parole et explique que si la Commune met ces poubelles à disposition, un règlement communal doit être mis en vigueur ainsi qu'un impôt communal sur les chiens. Les propriétaires de chiens paient alors un impôt communal pour ces poubelles.

Mme Mariette Monney remercie les dames qui ont organisé les marches durant cet été. Elle se recommande pour l'année prochaine.

M. Le Syndic propose à l'assemblée d'applaudir ces dames pour la mise en place de ces activités (marches, soirée cervelas...).

Mme Céline Roch rajoute qu'il y aura la soirée jeux, prévue au mois d'octobre et les fenêtres de l'avent à la fin de l'année.

M. Guillaume Lauper prend la parole au nom de la Société de jeunesse de Grangettes. Ils sont à la recherche d'un endroit (ferme, hangar) pour faire leur char (~2m/5m). Ils souhaitent pouvoir commencer ces travaux durant l'hiver. Une petite contribution serait donnée en échange.

M. Le Syndic informe qu'une caméra va être installée prochainement à la déchetterie. Des sacs poubelles non-conformes ont été retrouvés à plusieurs reprises.

Mme Edith Balocchi informe qu'elle a croisé de nouveaux habitants qui ne sont pas au courant des sacs poubelles taxés. Elle leur a gentiment expliqué le principe.

M. Pierre-Benoît Auderset trouve que la solution des accès ouverts uniquement aux heures d'ouverture de la déchetterie était bien.

M. Philippe Roch explique qu'il s'agit aussi d'une solution pour simplifier ainsi que pour le confort de chacun (pas de sacs à garder chez soi).

M. Pierre-Benoît Auderset demande où seront stockées ces images et si nous avons fait la demande d'autorisation.

M. Philippe Roch lui répond que ces images sont gardées durant 7 jours et disponibles uniquement pour le Conseil communal. La demande d'autorisation est en cours (préfecture).

Mme Marylise Bramaz demande où seront placées les caméras.

M. Le Syndic lui répond qu'il n'y aura qu'une seule et unique caméra. Elle sera installée à l'intérieur de la déchetterie et filmera uniquement l'accès à la trappe pour le dépôt des sacs poubelles.

Mme Marylise Bramaz demande si nous ne pourrions pas mettre cette caméra lors du ramassage des déchets encombrants.

M. Cédric Humair l'informe que nous devrions demander des autorisations spéciales. A ce jour, cette question ne s'est pas encore posée. Le Conseil communal n'estime pas cette démarche nécessaire et n'espère devoir en arriver à cette fin.

M. Le Syndic souhaite adresser ces remerciements à M. Joseph Python, excusé ce soir, pour tout le travail réalisé au sein de la Commune. Un merci tout particulier pour la table réalisée ce printemps.

Il adresse également ces remerciements à Mme Christiane Bovet pour toutes ces années passées au sein de la commission financière. Un présent lui est remis.

Un tout grand merci à Anne-Marie Castella, le Conseil lui adresse ses bons vœux pour sa retraite. Un présent lui est remis.

Il remercie également Mme Jocelyne Morard pour le travail accompli jusqu'à présent.

M. Le Syndic remercie chaleureusement ces collègues du Conseil communal pour tout le travail fourni durant l'année.

M. Cédric Humair prend la parole et tient à adresser ses sincères remerciements, au nom du Conseil communal, à notre Syndic, pour tout le travail accompli et son dévouement, c'est avec plaisir que les Conseillers participent aux séances du Conseil communal.

M. Le Syndic donne une dernière information quant au maintien de la fête du Vin Cuit. Une séance extraordinaire est prévue le MA 22.09.20 afin de prendre une décision.

La parole n'étant plus demandée, le Syndic remercie tous les citoyens présents, qui, malgré le COVID, ont participé à cette assemblée.

L'assemblée est close à 21.45 heures, la soirée se poursuit par une verrée.

Le Syndic

La Secrétaire

Grangettes, le 30 septembre 2020